



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Savoir auditer le compte d'emploi des ressources des associations et fondations (APG)

PUBLIC

Commissaires aux comptes, collaborateurs confirmés et Experts-comptables

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

PREREQUIS: Il est impératif de disposer d'une bonne connaissance des particularités du secteur associatif notamment en termes juridiques, comptables et de commissariat aux comptes.

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir identifier les risques inhérents à l'élaboration d'un CER (généraux et spécifiques à des secteurs particuliers)
- Adopter une démarche d'audit adaptée aux CER notamment pour les associations et fondations faisant appel public à la générosité
- Savoir élaborer un programme de travail en réponse aux risques identifiés
- Illustrer la démarche à l'aide d'exemple de situations réelles dans des secteurs à risques

CONTENU PEDAGOGIQUE

ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU SEMINAIRE

- Objectifs
- Contenu du support
- Identification des connaissances (quizz introductif)

SEQUENCE 1: LES RISQUES INHERENTS A L'ELABORATION D'UN CER

Seront abordés les principaux domaines sensibles pour le commissaires aux comptes en matière de CER à savoir :

- La fiabilité des systèmes d'information internes concourant à l'élaboration du CER et les procédures de contrôle interne y afférentes;
- La concordance des informations chiffrées avec les documents comptable de l'organisme;
- La fiabilité des tableaux de regroupements et les partitions préparées pour le CER lorsque les informations ne proviennent pas directement des comptes annuels.

SEQUENCE 2: LES PRINCIPAUX SECTEURS A RISQUE ET LES POINTS DE VIGILANCE POUR LE CAC EN MATIÈRE DE CER

- Secteur social et médico social
- Organismes dispensateurs de formation continue
- Secteur caritatif et humanitaire
- Secteur tutélaire
- Secteur culturel
- Secteur sportif
- Centre de formation d'apprentis et sections d'apprentissage
- Financement de la recherche
- Organismes financeurs de la formation continue : OPCA

SEQUENCE 3: PRESENTATION D'EXEMPLES DE CER ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ADAPTÉS (2h30)

Cette séquence présente des exemples de CER de certains secteurs destinés à illustrer les problématiques évoqués en séquence 1 et 2.

Ces exemples sont analysés avec les participants afin de leur permettre de mettre en œuvre des diligences adaptées en réponse aux risques identifiés.

CONCLUSION ET EVALUATION (Quiz conclusif)

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés,
Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation,
Supports opérationnels et documentation distribués aux participants au fur et à mesure de l'exposé des séquences,
Etude de cas pratiques.

SUIVI ET EVALUATION

Une fiche d'évaluation est remise à l'issue de la formation axée sur la qualité des intervenants, le contenu des informations et la qualité du support remis ainsi qu'un quizz destiné à évaluer les connaissances acquises.

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9h - 17h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Guy ZERAH

- Expert-comptable/commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles
- Concepteur/formateur en exercice professionnel, audit, droit comptable et consolidation
- Ancien conseiller technique de la CNCC
- Ancien directeur des normes professionnelles du CSOEC
- Membre du jury d'examen du diplôme d'expertise comptable (révision légale et contractuelle, réglementation professionnelle et mémoire)
- Auteur de plusieurs articles dans des revues de la profession comptable

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < Sans :
300 €

Non Adhérent IFEC : 500 €